



2, rue des Chenevieres  
54670 MILLERY  
✉ siama54@orange.fr

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery et Autreville**

# La lettre du SIAMA

## Juin 2010

### Le mot du président



*Depuis plus de trois ans, les communes de Millery et d'Autreville-sur-Moselle ont fait le choix de s'associer pour la mise aux normes de l'assainissement*

*collectif de nos deux villages.*

*La création d'un Syndicat d'assainissement a été imaginée et préparée par les précédents conseils municipaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin de grouper les moyens et réduire les coûts de construction d'une seule station de traitement que nous voulons écologique et d'un réseau de collecte commun, ainsi que les frais d'entretien après la mise en service.*

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, date retenue pour le démarrage de ce syndicat, il a été procédé à l'élection de 6 conseillers pour la commune de Millery et 6 autres pour la commune d'Autreville-sur-Moselle, ces 12 personnes ont désigné Monsieur Daniel CANET comme Président et Monsieur Jean-Jacques BIC comme Vice-président.*

*De nombreuses réunions ont eu lieu depuis. A ce jour, le maître d'œuvre de l'avant-projet va être retenu, suite à l'appel d'offres du mois de mai dernier. 8 réponses nous sont parvenues.*

*Le montage du dossier doit être terminé pour le mois de mars 2011. Il devra être déposé à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et au Conseil Général afin*

*d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de cet énorme chantier dont le coût est estimé à 1 200 000 €..*

*Daniel CANET*

### Redevance assainissement

Jusqu'alors, la redevance assainissement payée par les habitants apparaissait sur leur facture d'eau. Pour Autreville, c'est la SAUR qui percevait cette redevance pour le compte de la commune, alors qu'à Millery, c'est la commune qui la facturait directement. Désormais, à partir du 31 juillet, c'est le SIAMA qui percevra cette redevance qui fera donc l'objet d'une facture séparée. La création d'un syndicat intercommunal nous impose d'offrir le même service aux habitants et de leur demander une contribution identique. Si la redevance des habitants d'Autreville était de 1,10 € par m<sup>3</sup> d'eau, elle n'était en revanche que de 0,59 € par m<sup>3</sup> pour les habitants de Millery. Il nous faut rétablir l'équité et fixer un taux identique. La redevance assainissement a donc été fixée par le conseil syndical à 1,10 € pour tous les habitants à partir du 1<sup>er</sup> août 2010, ce qui représentera pour Millery une augmentation moyenne de 0,213 € par m<sup>3</sup> d'eau pour l'année 2010. Afin de lisser le coût de cette redevance, elle fera l'objet de deux factures : une facture intermédiaire en avril suivie d'une seconde facture en octobre.

## **Budget du SIAMA**

Pour le démarrage du syndicat, les deux communes ont apporté leur contribution à partir de leur budget assainissement. L'apport de chaque village a été calculé en fonction de la consommation d'eau de l'ensemble des populations. Ainsi, Millery a contribué à hauteur de 32 000 € alors qu'Autreville a versé 16 000 €. Les comptes assainissement des deux communes sont désormais purgés puisque cette compétence a été transférée au SIAMA.

Millery ayant engagé en 2009 les travaux d'assainissement de la rue des Chamelles et ceux-ci étant maintenant de la compétence du SIAMA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune de Millery a versé au syndicat la totalité de la somme inscrite à son budget pour ces travaux, soit 80 000 € dont une aide du Conseil Général de 22 588 €. L'assainissement de la rue des Chamelles préparé par le bureau d'études Techni-Conseil a été réalisé par la société STPL.

## **Aide du Conseil Général**

Une convention a été passée avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle afin d'obtenir une aide des services compétents dans les domaines de l'assistance à la programmation des travaux, de l'accompagnement et du suivi juridique et financier, du fonctionnement et du suivi technique des réseaux, du conseil pour la passation des marchés de prestation de service ou de maintenance. L'ensemble de ces prestations sera facturée au SIAMA à hauteur de 1,00 € par habitant et par an.

Le Conseil Général vient de nous apporter son aide pour la recherche puis le choix d'un maître d'œuvre pour l'étude de l'avant-projet (station d'épuration et réseau de collecte).

Cette étude devra être terminée pour mars 2011 et déterminera les travaux à entreprendre. Cette étude coûtera environ 50 000 € et sera subventionnée à 70% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

## **Composition du syndicat**

Le SIAMA est composé d'un président : Daniel CANET, d'un vice-président : Jean-Jacques BIC et de 10 autres délégués.

Pour Autreville : Jean-Paul Bruché, Emmanuel Ferreira, Bertrand Viole, Chantal Vogin et Jérôme Zilliox.

Pour Millery : Denis Bergerot, Frédéric L'Huillier, Sébastien Pini, Joris Pleut et Guillaume Poinot.

Le secrétariat est assuré par Mme Christiane Fuhrmann, secrétaire de mairie à Autreville.

Permanence chaque mardi de 15h00 à 16h30, à la mairie d'Autreville et le premier mardi de chaque mois de 15h00 à 16h30 à la mairie de Millery.

Les délibérations du conseil syndical sont affichées sur les panneaux réglementaires des deux mairies.

## **Assainissement individuel**

Depuis la création du SIAMA, c'est désormais le syndicat qui valide la conformité des stations de traitement des eaux usées pour l'assainissement individuel avec l'aide du SDAA 54. C'est le Président qui autorisera ou refusera la filière d'assainissement individuel proposée dans le permis de construire. Dès les travaux terminés, le propriétaire devra demander au SIAMA d'effectuer les contrôles réglementaires qui seront effectués par le SDAA 54. Un certificat de conformité sera alors délivré. Ce certificat devra obligatoirement être fourni en cas de vente de la propriété.